



## CHOIX RELATIF À LA DISPOSITION DE BIENS PAR UN CONTRIBUABLE EN FAVEUR D'UNE SOCIÉTÉ DE PERSONNES CANADIENNE

- À l'usage d'un contribuable et d'une société de personnes canadienne (lorsque le contribuable est un associé de la société de personnes immédiatement après le transfert) pour exercer conjointement un choix en vertu du paragraphe 97(2).
- Un exemplaire dûment rempli de ce formulaire ainsi que les annexes s'y rapportant (s'il y a lieu) doivent être produits de la façon suivante :
  - 1 – par le contribuable qui est le cédant unique ou, lorsque le cédant est une société de personnes, par un associé autorisé ou, lorsque le bien cédé est détenu en copropriété, un exemplaire par chaque copropriétaire;
  - 2 – une liste où figurent le nom, l'adresse et le numéro d'assurance sociale ou le numéro d'entreprise de chaque cédant et de chaque cessionnaire (y compris chaque associé d'une société de personnes cédante et chaque associé d'une société de personnes qui est elle-même associée de la société de personnes cédante ou de la société de personnes cessionnaire);
  - 3 – au plus tard à la première dans le temps des dates où des parties au choix doivent produire une déclaration de revenus pour l'année d'imposition où la transaction a eu lieu, compte tenu de tout choix fait en vertu du paragraphe 99(2) (date d'échéance);
  - 4 – au centre fiscal desservant la région où le cessionnaire est localisé;
  - 5 – séparément de toute déclaration de revenus. Si vous mettez le formulaire dans la même enveloppe qu'une déclaration, ne l'insérez pas dans la déclaration et ne l'attachez pas à la déclaration.
- Les articles, paragraphes et alinéas mentionnés dans ce formulaire sont ceux de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

**N'inscrivez rien ici**

Nom du contribuable (cédant) (en caractères d'imprimerie)						Numéro d'assurance sociale ou numéro d'entreprise										
Adresse										Code postal						
Année d'imposition du contribuable pour la période du		Année		Mois		Jour		au	Année		Mois		Jour		Bureau des services fiscaux	

Nom de la société de personnes (cessionnaire) (en caractères d'imprimerie)						Numéro d'entreprise										
Adresse										Code postal						
Année d'imposition de la société de personnes pour la période du		Année		Mois		Jour		au	Année		Mois		Jour		Bureau des services fiscaux	
Nom d'une personne pouvant fournir plus de renseignements						Indicatif régional			Numéro de téléphone							

### Pénalité pour les choix tardifs et modifiés

Un choix produit après la date d'échéance est assujéti à une pénalité pour production tardive. Vous pouvez produire le formulaire T2059 dans les trois ans qui suivent la date d'échéance si un montant estimatif comme pénalité est payé au moment de présenter le formulaire. Si vous modifiez ou produisez le formulaire T2059 après la période de trois ans, une demande écrite au ministre expliquant les modifications ou les raisons du retard doit y être jointe et un montant estimatif pour la pénalité applicable doit être payé au moment de produire le formulaire.

Calcul de la pénalité pour production tardive :

Juste valeur marchande du bien transféré ..... \_\_\_\_\_

Moins : Montant convenu ..... \_\_\_\_\_

Différence ..... \_\_\_\_\_ **A**

Montant A ..... × 1/4 x 1 % x N\* ..... = \_\_\_\_\_ **B**

100 \$ x N\* ..... = \_\_\_\_\_ **C**

\* N représente le nombre de mois complets ou parties de mois dans la période allant de la date d'échéance à la date de production du choix. Le montant C ne peut pas dépasser 8 000 \$.

La pénalité pour production tardive correspond au moins élevé des montants B et C ci-dessus ..... \_\_\_\_\_

Faites un chèque ou un mandat à l'ordre du Receveur général. **Indiquez** « T2059 » sur la pièce de versement et, pour que le compte soit bien crédité, indiquez le nom et le numéro d'assurance sociale du contribuable, ou le numéro d'entreprise s'il s'agit d'une société.

**Montant ci-inclus** \_\_\_\_\_

Les sommes impayées, y compris les pénalités pour production tardive, sont assujétiées à des intérêts composés, capitalisés quotidiennement au taux prescrit.

**N'inscrivez rien ici**

## Renseignements requis

À la page suivante, énumérez et décrivez les biens transférés et indiquez leur juste valeur marchande. La description et la juste valeur marchande de la contrepartie reçue doivent être indiquées pour chaque bien transféré. Si le bien transféré est une participation dans une société de personnes, annexe un tableau du calcul du prix de base rajusté. Si vous manquez d'espace sur le formulaire, joignez des feuilles qui suivent la même présentation. Pour chaque bien amortissable, vous devez désigner l'ordre de disposition. Vous devez avoir les pièces à l'appui de l'ordre désigné, les documents relatifs aux réponses aux questions ci-après et une brève description de la méthode de calcul de la juste valeur marchande de chaque bien. Vous n'avez pas à soumettre ces documents, mais vous devez les conserver pour pouvoir les fournir sur demande.

- 1 – Y a-t-il une entente écrite concernant le transfert? .....  Oui  Non
- 2 – Y a-t-il des biens qui sont visé par une clause de rajustement du prix? (Pour plus de précisions, lisez le bulletin d'interprétation IT-169.) .....  Oui  Non
- 3 – Le contribuable est-il un non-résident du Canada? .....  Oui  Non
- 4 – Les biens transférés comprennent-ils des immobilisations? .....  Oui  Non
- Si oui :
- a) Les biens ont-ils été détenus sans interruption depuis le jour de l'évaluation? .....  Oui  Non
- b) Ont-ils été acquis après le jour de l'évaluation dans le cadre d'une opération considérée comme comportant un lien de dépendance? .....  Oui  Non
- c) Depuis le jour de l'évaluation, le contribuable ou une autre personne de qui des actions ont été acquises dans le cadre d'une opération comportant un lien de dépendance a-t-elle reçu des dividendes visés par le paragraphe 83(1) à l'égard des actions transférées? (Si **oui**, précisez les montants et les dates et annexe un tableau.) .....  Oui  Non
- 5 – Le montant convenu à l'égard d'un des biens transférés repose-t-il sur une estimation de la juste valeur marchande au jour de l'évaluation? .....  Oui  Non
- a) Si **oui**, existe-t-il un rapport officiel faisant état de la valeur au jour de l'évaluation? .....  Oui  Non
- 6 – Un choix en vertu du paragraphe 26(7) des *Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu* (formulaire T2076) a-t-il été produit par le contribuable ou en son nom? .....  Oui  Non

Si les biens dont il a été disposé comprennent des actions du capital-actions d'une société privée, donnez les renseignements

Nom de la société (en caractères d'imprimerie)	Numéro d'entreprise	Capital versé des actions transférées

## Remarques

- Les règles concernant les choix prévus au paragraphe 97(2) sont complexes. Les bulletins d'interprétation IT-169, IT-291 et IT-413 renferment des renseignements essentiels à ce sujet.
- Remplissez le formulaire au complet, y compris le questionnaire. S'il est incomplet, il se peut que l'Agence du revenu du Canada considère le choix comme non valide, et tout choix produit par la suite peut être assujéti à une pénalité pour production tardive.
- Si le montant convenu excède le prix de base rajusté du bien visé par le choix, vous devez déclarer la différence comme un gain en capital, comme un revenu, ou une combinaison des deux, selon le cas.

## Renseignements sur les biens qui ont fait l'objet d'une disposition et sur la contrepartie reçue

Date de la vente ou du transfert de tous les biens inscrits ci-dessous :		Année	Mois	Jour	<b>Remarque :</b> Remplissez un nouveau formulaire T2059 lorsque la date de la vente ou du transfert est différente de celle-ci.		
Biens dont il a été disposé				Somme convenue (ne peut pas être zéro) B	Montant à déclarer B – A (si > 0, voir remarque 4)	Contrepartie reçue	
Description	Limites relatives au montant du choix*		(voir remarque 1)			Description	Juste valeur marchande
	Juste valeur marchande	A					
Immobilisations à l'exception des biens amortissables	(Brève description légale)		(voir remarque 1)				
Biens amortissables	(Description et catégorie prescrite)		(voir remarque 2)				
Immobilisations admissibles	(Genre)		(voir remarque 3)				
Inventaire	(Genre)		(coût indiqué)				
Avoirs miniers	(Brève description légale)		zéro				
			zéro				
			zéro				

### Remarques

1. Prix de base rajusté (sujet à rajustement selon l'article 53).
2. Le moins élevé de la fraction non amortie du coût en capital pour tous les biens de la catégorie et du coût du bien.
3. Le moins élevé de  $\frac{4}{3} \times$  par le montant cumulatif des immobilisations admissibles et du coût du bien. (Selon des modifications proposées, de nouvelles règles s'appliqueront aux dispositions d'immobilisations admissibles suivantes qui ont lieu après le 20 décembre 2002).
4. Déclarez ce montant comme un gain en capital ou comme un revenu, selon le cas. De plus, dans le cas d'un bien amortissable ou d'une immobilisation admissible, une partie du montant peut devoir être déclarée comme un gain en capital et une autre, comme un revenu.

\* Consultez le bulletin d'interprétation IT-291 pour des explications au sujet des limites.

## Choix et attestation

Par les présentes, le contribuable et tous les associés de la société de personnes font conjointement un choix en vertu du paragraphe 97(2) à l'égard des biens indiqués et attestent que les renseignements donnés ici et dans tous les documents ci-annexés sont exacts et complets.

\_\_\_\_\_ Date

\_\_\_\_\_ Signature du cédant ou d'un dirigeant autorisé\*

\_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ Signature d'un dirigeant autorisé du cessionnaire\*

\* Annexe une copie de l'autorisation.

1	Numéro d'assurance sociale ou Numéro d'entreprise		Nom de l'associé, de la personne autorisée ou du dirigeant autorisé	Bureau des services fiscaux de l'associé
	Signature de l'associé, de la personne autorisée ou du dirigeant autorisé		Titre ou poste de la personne autorisée ou du dirigeant autorisé	Date
2	Numéro d'assurance sociale ou Numéro d'entreprise		Nom de l'associé (en caractères d'imprimerie)	Bureau des services fiscaux de l'associé
	Signature de l'associé ou du dirigeant autorisé			Date
3	Numéro d'assurance sociale ou Numéro d'entreprise		Nom de l'associé (en caractères d'imprimerie)	Bureau des services fiscaux de l'associé
	Signature de l'associé ou du dirigeant autorisé			Date

**L'original du formulaire doit être signé par tous les associés**, ou par une personne autorisée par écrit par tous les associés à signer en leur nom, et par le cédant ou par un dirigeant autorisé du cédant. La personne qui est autorisée à signer au nom de tous les associés doit remplir la partie 1 ci-dessus et joindre une copie de l'autorisation. S'il manque d'espace sur le formulaire, joignez une feuille qui reprend fidèlement la partie « Choix et attestation ». Annexe une liste des noms et numéros d'assurance sociale, ou le numéro d'entreprise de chaque associé. Si un associé de la société de personnes est lui-même une société de personnes, annexe une liste des noms et numéros d'assurance sociale, ou le numéro d'entreprise de tous les associés de cette société de personnes. Indiquez également l'exercice de la société de personnes.